



# Saint-Cloud

## LA LETTRE DU MAIRE

**Plan de  
déconfinement**

**Mai 2020**

[www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr)



Chères Clodoaldiennes,  
Chers Clodoaldiens,

Le temps du déconfinement est venu. Le Premier ministre l'a confirmé lors de son intervention le 7 mai dernier.

Après avoir traversé ensemble la période difficile du confinement, nous devons maintenant affronter, avec prudence et pragmatisme, l'étape tout aussi délicate de la reprise de l'activité dans le respect des mesures sanitaires. La Ville est là aussi à vos côtés pour vous accompagner dans cette étape.

Ce début de déconfinement reste très encadré, surtout pour les habitants de notre département, classé en zone rouge. Les conséquences sanitaires d'un tel classement sont multiples. Les parcs et jardins restant fermés, j'ai saisi le Préfet des Hauts-de-Seine dès le 5 mai pour lui demander d'intervenir auprès du Centre des Monuments Nationaux en vue de la réouverture du Domaine national de Saint-Cloud. Les collèges et les lycées restent également fermés, au minimum jusqu'au 2 juin, nos écoles maternelles et élémentaires rouvrent dans des conditions contraignantes pour tous, les gymnases, le musée doivent également rester fermés.

La mairie a rouvert ses portes depuis le lundi 11 mai : de nombreuses mesures ont été prises pour vous accueillir en toute sécurité dans les différents services.

Vous trouverez dans ces pages le détail de ces mesures, ainsi que toutes les informations utiles pour vivre le plus sereinement possible les semaines qui viennent.

Je vous invite également à consulter le site de la Ville [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr), où les informations sont régulièrement mises à jour.

J'espère que vos familles et vous vous portez bien.

Je vous remercie pour votre attitude solidaire et responsable tout au long de ces dernières semaines. Merci aussi à celles et ceux qui ont contribué par leur investissement personnel ou professionnel à rendre moins difficile notre quotidien.

Je vous assure de mon entier dévouement pour passer ce nouveau cap.

Prenez soin de vous !

**Éric Berdoati**

Maire de Saint-Cloud

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

# Ville de Saint-Cloud : plan de déconfinement



## • HÔTEL DE VILLE //

Réouverture depuis le lundi 11 mai, du lundi au vendredi, aux horaires habituels, **uniquement sur rendez-vous**.  
Le samedi matin à partir du 30 mai\*.

### **Vous souhaitez vous rendre en mairie ?**

Attention, depuis le 11 mai, de **nouvelles règles d'accès ont été mises en place**.

Vous êtes invités à prendre un rendez-vous avant de vous déplacer.

> **Un seul usager par rendez-vous**, sauf cas particuliers (accompagnement dans les démarches, traducteur, ...). Exception pour les usagers accompagnés d'enfant(s).

#### > **Pré-accueil dans le hall de l'hôtel de ville**

Pour les personnes à mobilité réduite, entrée à l'accueil PMR (interphone « hôtesse »)

#### > **Respectez les gestes barrières**

À votre arrivée, vous devez impérativement vous laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique mis à votre disposition.

**Le port d'un masque adapté est obligatoire dès votre entrée dans l'hôtel de ville.**

**Hôtel de Ville, 13, place Charles-de-Gaulle. Accueil mairie : 01 47 71 53 00**

## • MAIRIE ANNEXE //

Réouverture de la mairie annexe (**Pôle Petite enfance éducation jeunesse**) le lundi 11 mai, du lundi au vendredi, aux horaires habituels, **sur rendez-vous**.

14, rue des Écoles - Tél. : 01 47 71 56 59  
guichet-unique@saintcloud.fr

• Le Carré et les salles municipales : fermés, jusqu'à nouvel ordre.

• Espace emploi : fermé au public.

Possibilité de rendez-vous : 4, rue du Mont-Valérien - Tél. 01 46 02 46 58

• Lieux de culte : réouverture des lieux de culte, néanmoins aucune célébration n'est autorisée à l'exception des obsèques (20 personnes maximum).

• Mariages : jusqu'au 2 juin, sauf conditions exceptionnelles d'urgence, les célébrations de mariage sont reportées, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire.

• Cimetière : réouverture du cimetière aux horaires habituels. Les inhumations restent limitées à 20 personnes. Renseignements au 01 47 71 85 59.

## AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT

**Les services sociaux de la Ville sont restés mobilisés durant toute la période de crise sanitaire en lien avec les partenaires locaux pour maintenir le contact. Les services sont ouverts sur rendez-vous.**

**Affaires sociales et seniors (CCAS) :**

01 41 12 89 61 ou 01 41 12 89 66 ou 01 41 12 89 65  
affaires-sociales@saintcloud.fr

**Service logement : 01 41 12 89 63 / 60**

**L'Espace animation des Coteaux** reste fermé au public. Néanmoins, l'équipe est joignable par téléphone au 01 46 89 64 86.

### **Distribution de masques à domicile pour les seniors et les publics fragiles**



Les agents de la Ville ont distribué des masques aux seniors répertoriés par le CCAS (adhérents de l'Espace d'animation des Coteaux, fichiers « canicule » et CLIC Gérico, ainsi que les seniors qui se sont fait connaître durant la période du confinement). Ce sont ainsi plus de 1200 masques qui ont été livrés à domicile.

\* Jusqu'au 30 mai, accueil téléphonique le samedi matin.

## PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION

● **Réouverture des crèches de manière progressive à partir du 18 mai prochain**, tel que le prévoit le cadre sanitaire transmis par le Ministère des solidarités le 6 mai dernier. Le nombre d'enfants accueillis au sein des unités ouvertes dans les crèches ne pourra pas excéder 10 enfants. La constitution de ces groupes tiendra compte de priorités. Une information individuelle a été transmise aux familles.



### Rentrée échelonnée en maternelle et élémentaire.

● **Les écoles de la Ville rouvrent le lundi 18 mai.** Les familles ont été contactées directement par les établissements pour connaître leur souhait et organiser l'accueil des enfants.

La Ville et l'Éducation nationale ont travaillé ensemble pour fixer les modalités de la réouverture des écoles maternelles et élémentaires dans le respect du protocole sanitaire fixé par le gouvernement.

● **En maternelle**, des groupes de 10 enfants ont été constitués par les directeurs d'écoles en tenant compte de priorités ; et pour les **élémentaires** 15 enfants par groupe.

**Dès le 18 mai**, les enfants des personnes essentielles à la gestion de la crise sanitaire et au fonctionnement des écoles et des crèches seront accueillis tous les jours, ainsi que les élèves aux besoins éducatifs particuliers : les autres enfants seront accueillis partiellement à **partir du 25 mai**.

● **Le travail en distanciel se poursuivra avec des modalités adaptées.** Le travail à réaliser sera envoyé par l'enseignant pour une semaine entière. Les élèves accueillis à l'école réaliseront ce même travail auprès d'un enseignant qui ne sera pas forcément le leur. Les groupes pourront être composés d'élèves de plusieurs classes.

● **Les horaires d'accueil du matin et du soir seront échelonnés afin d'éviter les regroupements et seront précisés aux familles** (pas de garderie le matin). L'organisation du temps scolaire est sous la responsabilité de l'Éducation nationale et des directeurs d'écoles.

● **L'accueil du midi sera assuré par le personnel de la Ville.** Pendant les premières semaines, il est demandé aux familles de fournir un repas froid.

● **L'étude sera remplacée par une garderie** assurée par le personnel de la Ville et certains enseignants, de 16h à 17h30.

● **Mise en place d'un protocole sanitaire adapté à chaque établissement.** D'une manière générale, les aménagements des classes, les circulations communes et les cours de récréation ont été organisés par chaque directeur, en partenariat avec la Ville, à partir des recommandations officielles quant à la sécurité sanitaire des élèves. Un nettoyage spécifique et biquotidien sera effectué. Chaque famille sera destinataire du protocole sanitaire local de son école.

● **Accueils de loisirs** : réouverture le mercredi 20 mai. Les enfants seront accueillis en alternance afin d'assurer la continuité du groupe de classe.

● **Accueil Jeunes 11-17 ans** : fermé.

● **Collèges, lycées** : ils sont actuellement fermés. La commune étant située dans un département classé en « zone rouge », les dates de reprise ne sont pas encore connues.

## COMMERCES ET MARCHÉS

Les commerces ont pu rouvrir le lundi 11 mai, néanmoins les bars, restaurants et hôtels restent fermés, dans l'attente d'une annonce du Gouvernement. De nombreux restaurants peuvent vous livrer. Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site de Ville [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr)

Les trois marchés de la Ville ont pu rouvrir le 13 mai. **Rappel : marché des Avelines le mercredi et le samedi, marché du Centre le vendredi et le marché des Milons le dimanche.**



## LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- **Musée des Avelines** : Le musée d'art et d'histoire ouvrira à nouveau ses portes le mercredi 3 juin (sous réserve d'un accord préfectoral).
- **Médiathèque** : réouverture le mardi 26 mai.  
Ouverture les mardis de 12h à 16h, vendredis de 12h à 16h et samedis de 10h à 16h uniquement pour les retours et les retraits de documents réservés.  
Toutes les infos sur [www.mediatheque-saintcloud.fr](http://www.mediatheque-saintcloud.fr)
- **Cinéma-théâtre Les 3 Pierrots** : fermé jusqu'à nouvel ordre.



## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**Les stades, gymnases et la piscine des Tourneroches sont toujours fermés par arrêté préfectoral.**

Par arrêté du maire et dans le cadre des préconisations du ministère des Sports et de la FFT, **les terrains de tennis extérieurs municipaux des Tennerolles, des Tourneroches et de l'Hippodrome sont ouverts à compter du 16 mai.** Les jeux en « simple » sont autorisés et les accès aux vestiaires et clubs-houses sont fermés. Il est demandé aux usagers de respecter le protocole sanitaire établi pour la pratique du tennis.



## LES PARCS ET JARDINS

- **Les parcs et jardins** sont fermés au public au moins jusqu'au 2 juin.
- **Le Domaine national reste fermé.**  
Conformément aux consignes gouvernementales, le Domaine national de Saint-Cloud, qui dépend du Centre des monuments nationaux, est fermé jusqu'à nouvel ordre.

## MOBILITÉ ET STATIONNEMENT

- **Le stationnement en zone résident (zone verte) restera gratuit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.**
- **Le stationnement en zone rotative (zone rouge) est à nouveau payant depuis le lundi 11 mai,** afin de favoriser la reprise économique en facilitant le stationnement à proximité des commerces et services.
- **Le Clodoald** : reprise du service lundi 11 mai.



## COLLECTES ET DECHETTERIE

- Les collectes ont été maintenues pendant toute la période de confinement. Le calendrier reste inchangé. Il est disponible sur le site de la Ville.
- **Les déchetteries fixes de Meudon et Nanterre ont rouvert (du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30).** La déchetterie mobile se réinstalle au parking de la Source, samedi 6 juin, de 8h30 à 11h30. Renseignements au 01 47 71 54 26.

**Services techniques** (voirie, urbanisme, environnement, bâtiments). **Uniquement sur rendez-vous au 01 47 71 54 26** ou [espacepublic@saintcloud.fr](mailto:espacepublic@saintcloud.fr) / [urbanisme@saintcloud.fr](mailto:urbanisme@saintcloud.fr)

Retrouvez toute l'actualité, les informations en ligne sur [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr) et sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

